

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé de la formation

UF2 « démontrer et expliquer des contenus techniques en ski nordique et ses activités dérivées en référence aux classes 3 et 4 tels que définis dans le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique et concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séquence d'animation en ski nordique et ses activités dérivées, en sécurité dans le milieu montagnard enneigé »

Accès au 1^{er} cycle du diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées

Réf. : arrêté du 28 septembre 2023

Conditions d'accès : Peuvent accéder au 1^{er} cycle les stagiaires remplissant les trois conditions suivantes :

- avoir un livret de formation, incluant le second temps de formation, en cours de validité lors de la première inscription ;
- avoir validé le test de capacité technique depuis moins de cinq ans ou être en possession d'une attestation de dispense du test de capacité technique délivrée depuis moins de cinq ans ;
- avoir effectué au moins vingt-cinq jours du stage pédagogique de sensibilisation

Objectifs de la formation : **Diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées**

La formation consiste à donner au stagiaire les connaissances théoriques et pratiques qui lui permettront d'évoluer en sécurité en toute neige, tout terrain.

Durée de la formation : 70 h Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Lieu : CNSNMM 1848 routes des Pessettes 39220 PREMANON

Contenu et déroulement pédagogique, moyens pédagogiques :

1 formateur pour 8 stagiaires –Tous moyens pédagogiques – Memento de l'enseignement du ski

Programme :

- étudier les éléments théoriques, pratiques et pédagogiques du ski nordique définis par le mémento de la méthode française d'enseignement du ski nordique essentiellement dans les classes 3 et 4 ;
- étudier les bases pédagogiques et sécuritaires des activités dérivées ;
- réaliser tous les gestes du ski de fond à des vitesses différentes et sur des qualités de neige et des terrains variés et les enchaîner ;
- démontrer des gestes du ski nordique de fond jusque dans leur forme la plus élaborée et les expliquer ;
- préparer à l'encadrement d'un groupe ;
- concevoir une séquence d'animation en ski nordique et ses activités dérivées ;
- évaluer une séquence d'animation.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- 1. Un groupe d'épreuves techniques constitué de différentes épreuves de démonstration organisées sous forme d'ateliers portant sur :**

- la technique classique : (coefficient 2 ; notée sur 40) ;
- la technique de patinage : (coefficient 2 ; notée sur 40) ;
- la descente en hors-piste ou sur piste damée : en pas tournants (coefficient 1 ; notée sur 20) ;
- la descente sur piste damée : en virages parallèles (coefficient 1 ; notée sur 20) ;
- une épreuve orale de présentation et d'explicitation d'un mouvement tiré au sort pour chaque candidat ; d'une durée de dix minutes au maximum (coefficient 1 ; notée sur 20) consistant en une explication d'un geste, dans le contenu de la classe 4 définie dans le mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique.

2. Un groupe d'épreuves pédagogiques composé :

- d'une conduite de séquence pédagogique pour un public de la classe débutant à la classe 3 d'une durée de trente minutes minimum (coefficient 1 ; notée sur 20) ;
- de l'analyse d'une séquence pédagogique d'une activité dérivée à partir de l'observation d'une séance ; à la suite de celle-ci, le candidat propose par écrit l'analyse critique de la séquence et les évolutions possibles (coefficient 1 ; notée sur 20).

Les candidats ayant obtenu un total de 60 sur 120 au groupe d'épreuves techniques et un total de 20 sur 40 au groupe d'épreuves pédagogiques sont déclarés admis.